CANADA SNOWBOARD
CHAMPIONNATS DU MONDE FIS DE SNOWBOARD 2027 – MONTAFON (AUT)
SAISON 2026-2027
FEUILLE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CRITÈRES DE SÉLECTION

Événement	CM : Championnats du monde FIS de snowboard 2027 (SBX / PGS / PSL / SS / BA / HP) Montafon, Autriche \| du 6 au 21 mars 2027			
Discipline : **Nombre maximal d'athlètes par épreuve (H \| F)**	**Snowboardcross (SBX)** **4 H \| 4 F** **+ champion(ne) du monde en titre** **+ épreuve mixte par équipes (BXT)**	**Alpin (PGS / PSL)** **4 H \| 4 F** **+ champion(ne) du monde en titre** **+ épreuve mixte par équipes (PRT)**	**Slopestyle et Big Air (SS / BA)** **4 H \| 4 F** **+ champion(ne) du monde en titre**	**Demi-lune (HP)** **4 H \| 4 F** **+ champion(ne) du monde en titre**
Composition du comité de sélection	Direction de la haute performance – Vitesse Entraîneurs de l'équipe nationale de vitesse (SBX et/ou alpin) Autres membres du personnel du PHP désignés par le comité de sélection		Direction de la haute performance – Parc et pipe Entraîneurs de l'équipe nationale de parc et pipe (SS et/ou HP) Autres membres du personnel du PHP désignés par le comité de sélection	
Dates et échéances importantes				
Dates et sites de compétition	Snowboardcross : Silvretta Montafon – Grasjoch Entraînement officiel : 17 et 18 mars 2027 Qualifications : 19 mars 2027 Finale : 20 mars 2027 Épreuve mixte par équipes (BXT) : Finale : 21 mars 2027	Slalom géant parallèle (PGS) : Gargellen Entraînement officiel : 5 et 6 mars 2027 Finale : 7 mars 2027 Slalom parallèle (PSL) : Gargellen Entraînement officiel : 8 mars 2027 Finale : 9 mars 2027 Épreuve mixte par équipes (PRT) : Finale : 10 mars 2027	Big Air : Nordic Center – Tschagguns Entraînement officiel : du 7 au 9 mars 2027 Qualifications : 10 et 11 mars 2027 Finale : 12 mars 2027 Slopestyle : Silvretta Montafon – Valisera Entraînement officiel : du 13 au 15 mars 2027 Qualifications : 16 et 17 mars 2027 Finale : 19 mars 2027	Demi-lune : Kühtai (Tyrol) Entraînement officiel : du 3 au 5 mars 2027 Qualifications : 6 mars 2027 Finale : 8 mars 2027
Lien pour la déclaration d'intérêt (EOI)	https://www.canadasnowboard.ca/fr/team/resources/fisreg/			
Date limite pour la déclaration d'intérêt (EOI)	Une (1) semaine avant la date limite d'admissibilité et de sélection applicable : •Snowboardcross : 15 février 2027 •Alpin : 25 janvier 2027 •Slopestyle, Big Air et demi-lune : 9 janvier 2027 Les athlètes de l'équipe nationale n'ont pas à soumettre de déclaration d'intérêt (Politique générale de sélection, section D.2.d).			
Période de qualification	Du 1er juillet 2026 jusqu'à la date limite de sélection applicable en vitesse (ci-dessous)		Compétitions de sélection désignées seulement (voir Compétitions admissibles) : du 9 décembre 2026 au 16 janvier 2027	
Date limite d'admissibilité et de sélection	22 février 2027	1er février 2027	16 janvier 2027 (après la dernière compétition de sélection désignée – Coupe du monde de Laax, SUI) Les athlètes admissibles seront avisés de leur statut de nomination au plus tard le 22 janvier 2027.	
Dates limites officielles d'inscription FIS	Inscription préliminaire de l'équipe : 31 octobre 2026 Sélection provisoire de l'équipe : 13 février 2027 Sélection finale de l'équipe : 2 mars 2027 Les résultats obtenus après la date limite de sélection de Canada Snowboard ne seront pas pris en compte aux fins de la sélection.			
Date limite d'appel	Les appels doivent être soumis conformément à la Politique d'appel de Canada Snowboard et doivent être reçus au plus tard à 17 h (HNP), sept (7) jours après la date à laquelle l'athlète est avisé de la décision.			
Lien vers la politique d'appel	https://www.canadasnowboard.ca/files/Canada_Snowboard_Appeals_Policy_FR.pdf			
Critères d'admissibilité				
Compétitions admissibles	Épreuves individuelles de Coupe du monde FIS de snowboardcross tenues pendant la période de qualification.	Épreuves individuelles de Coupe du monde FIS de PGS et de PSL tenues pendant la période de qualification.	Compétitions de sélection désignées : 1. Coupe du monde FIS – Breckenridge, É.-U. : du 10 au 13 déc. 2026 2. Coupe du monde FIS – Laax, SUI : du 13 au 16 janv. 2027	Compétitions de sélection désignées : 1. Coupe du monde FIS – Secret Garden, CHN : du 9 au 12 déc. 2026 2. Coupe du monde FIS – Copper Mountain, É.-U. : du 17 au 20 déc. 2026 3. Snow League – Aspen, É.-U. : du 5 au 9 janv. 2027 4. Coupe du monde FIS – Laax, SUI : du 13 au 16 janv. 2027
Admissibilité des athlètes – Général	Tous les athlètes doivent satisfaire aux exigences générales d'admissibilité des athlètes énoncées à la section D.2 de la Politique générale de sélection du PHP de Canada Snowboard.			
Admissibilité des athlètes – Exigences minimales FIS (normes FIS des CM)	Qualification de base (BQ) : 50 points FIS SBX Qualification additionnelle (AQ) : 50 points FIS SBX	Qualification de base (BQ) : 5 points FIS PAR Qualification additionnelle (AQ) : 50 points FIS PAR	Qualification de base (BQ) : 80 points FIS de slopestyle Qualification additionnelle (AQ) : 80 points FIS de slopestyle Les quotas par nation sont attribués selon la 12e liste de points FIS de slopestyle (liste préliminaire établie à partir de la 11e liste).	Qualification de base (BQ) : 20 points FIS HP Qualification additionnelle (AQ) : 50 points FIS HP Les quotas par nation sont attribués selon la 12e liste de points FIS de demi-lune (liste préliminaire établie à partir de la 11e liste).
Admissibilité des athlètes – Norme canadienne minimale	Hommes : top 40 au classement général de la Coupe du monde FIS de snowboardcross Femmes : top 20 au classement général de la Coupe du monde FIS de snowboardcross et accès à la ronde finale* d'au moins une (1) Coupe du monde admissible À la date limite de sélection. *Selon la définition de la section I.2.c de la Politique générale de sélection	Hommes : top 40 / Femmes : top 30 au classement général de la Coupe du monde FIS parallèle (PAR), et au moins 120 points FIS PAR sur la plus récente liste de points FIS À la date limite de sélection.	Au moins 150 points au classement WSPL de slopestyle à la date limite de sélection.	Au moins 150 points au classement WSPL de demi-lune à la date limite de sélection.
Exceptions	Se référer à la Politique générale de sélection du PHP de Canada Snowboard pour l'interruption des activités pour raisons de santé et les circonstances exceptionnelles.			
Processus de classement et priorités de sélection				
Quota personnel – Champion(ne) du monde en titre	La championne ou le champion du monde FIS en titre (2025) d'une épreuve individuelle obtiendra une place de quota personnel dans l'épreuve remportée, en plus du quota canadien de quatre (4) athlètes par sexe, à condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité du présent protocole (règlement des CM FIS, art. 8.2). Toute inscription à une autre épreuve compte dans le quota régulier du Canada. En slopestyle / Big Air, le titre mondial dans l'une ou l'autre de ces épreuves donne droit à une place personnelle dans les deux épreuves.			
Priorité 1 – Référence de performance de l'athlète	Athlètes admissibles ayant accédé à la ronde finale (top 32 H / top 16 F) d'au moins une (1) Coupe du monde FIS admissible pendant la période de qualification. Classement selon le meilleur résultat final admissible, exprimé en pourcentage de classement dans le peloton.	Athlètes admissibles ayant accédé à la ronde finale (tableau éliminatoire top 16) d'au moins une (1) Coupe du monde FIS admissible pendant la période de qualification. Classement selon le meilleur résultat final admissible, exprimé en pourcentage de classement dans le peloton.	Athlètes admissibles classés selon leurs deux (2) meilleurs résultats aux compétitions de sélection désignées. Les trois (3) athlètes les mieux classés par sexe et par discipline seront nommés.	
Priorité 2 – Référence de performance de l'athlète	S/O	Membres admissibles de l'équipe nationale alpine 2026-2027. Classement selon le classement général de la Coupe du monde FIS parallèle (PAR) à la date limite de sélection.	La quatrième place (4e) par sexe et par discipline sera déterminée selon la pondération suivante : • 40 % – Meilleur résultat unique aux compétitions de sélection désignées • 60 % – Évaluation du comité de sélection L'évaluation peut tenir compte d'indicateurs de performance documentés, notamment : les registres d'entraînement et la performance démontrée à l'entraînement; la composition des descentes et le degré de difficulté technique; la constance et la capacité à réussir les descentes prévues; et toute autre information pertinente sur la performance pendant la période de qualification.	
Priorité 3 – Référence de performance de l'athlète	S/O	Autres athlètes admissibles ayant obtenu deux (2) résultats finaux dans la première moitié (1/2) du peloton lors de Coupes du monde FIS admissibles pendant la période de qualification. Classement selon la moyenne de leurs deux (2) meilleurs résultats finaux admissibles, exprimés en pourcentage de classement dans le peloton.	S/O	
Épreuves par équipes / participation par discipline	Épreuve mixte par équipes (BXT) : les athlètes sélectionnés à l'épreuve individuelle de SBX y sont admissibles. La composition des équipes est déterminée sur place conformément à la section J de la Politique générale de sélection.	Les athlètes sélectionnés en alpin participeront au PGS et au PSL, sous réserve des règles d'inscription de la FIS. Épreuve mixte par équipes (PRT) : les athlètes sélectionnés aux épreuves individuelles alpines y sont admissibles. La composition des équipes est déterminée sur place conformément à la section J de la Politique générale de sélection.	Les athlètes sélectionnés en slopestyle seront également sélectionnés en Big Air (une seule place de quota FIS couvre les deux épreuves).	S/O
Considérations particulières				
Considérations particulières – Plan de contingence Parc et pipe	Slopestyle / Big Air et demi-lune : si une seule (1) des compétitions de sélection désignées applicables est tenue, toutes les nominations de cette discipline seront déterminées selon : • 40 % – Résultat de la compétition de sélection tenue • 60 % – Évaluation du comité de sélection			
Considérations particulières – Limite FIS de la taille de l'équipe	La FIS limite chaque nation à 36 athlètes de snowboard (maximum de 20 par sexe), en plus des champions du monde en titre dans les épreuves qu'ils ont remportées. Si cette limite exige un classement entre disciplines, l'athlète classé quatrième dans chaque discipline et chaque sexe sera comparé au moyen d'un classement multidisciplinaire fondé sur les deux (2) meilleurs classements dans le peloton de chaque athlète lors d'une épreuve de Coupe du monde ou d'un niveau supérieur au cours de la saison 2026-2027, en date du 22 février 2027, soit au moment où la dernière compétition admissible prend fin. Pour départager une égalité, le même processus sera utilisé et, si une troisième épreuve est nécessaire, et ainsi de suite, il se poursuivra jusqu'à ce que l'égalité soit rompue.			
Politique générale de sélection	Pour tous les détails concernant la politique de sélection et les procédures appliquées dans l'examen de la présente feuille d'admissibilité et de critères, veuillez vous référer à la Politique générale de sélection du Programme de haute performance de Canada Snowboard, liée dans l'annexe du présent document.			
Historique des révisions				
Approuvé par	Kim Krahulec – Direction de la haute performance, Vitesse		Tyler Ashbee – Direction de la haute performance, Parc et pipe	
Date d'entrée en vigueur	29 octobre 2026			
Annexe(s) à la présente politique	Politique générale de sélection du PHP	https://www.canadasnowboard.ca/files/CS%20General%20Selection%20Policy_FR_100325.pdf		
	Politique d'appel de Canada Snowboard	https://www.canadasnowboard.ca/files/Canada_Snowboard_Appeals_Policy_FR.pdf		
	Invitation officielle des équipes FIS – Montafon 2027 (en date du 30 septembre 2026)	https://www.fis-ski.com/DB/v2/download/competition-attachment/4b82cf3d-dc1c-4354-9f0f-f38872582167.pdf		